

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Groix
Commune de Groix

PV du Conseil municipal du 4 mars 2014

Date de convocation : 27 février 2014
Nombre de conseillers
En exercice : 18
En présence : 15
Votants : 18

L'an deux mil quatorze,
Le quatre mars, à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Eric REGENERMEL, Maire,
Présents : Lionel BARON, Thierry BIHAN, Yann BOTERF, Victor DA SILVA, Jean-Marc HESS, François MARGUET, Gilles LE MENACH, Joël PUIILLON, Eric REGENERMEL, Régis STEPHANT, André TONNERRE, Dominique YVON, Claude GUIADER, André TONNERRE, Gilles BLOREC, Josette LE QUELLEC, Thierry BIHAN.
Absents excusés et représentés: Michel TONNERRE, Florence LE PEN, André ROMIEUX.
Pouvoirs : André ROMIEUX à Josette LE QUELLEC, Florence LE PEN à Dominique YVON, Michel TONNERRE à Thierry BIHAN.Pv du conseil municipal du 4 mars 2014

DELIBERATION n°2014- 01 : Approbation du Procès-verbal des séances du 13 décembre 2013

Ayant entendu les observations portées,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal
Par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE d'adopter le procès verbal de la séance du 13 décembre 2013

DELIBERATION n°2014-2 : Autorisation du maire - dépenses d'investissement avant le vote du budget sur le Budget Principal :

Éric REGENERMEL présente . Ce conseil est un conseil de transition . Les délibérations suivantes permettent de continuer de travailler en attendant les élections.
Les dépenses d'investissement concernent l'Ecomusée pour remplacer la peinture au Plomb ; les Services Techniques pour des demandes faite par les services ; l'informatique pour l'équipement de l'école publique et les services ; le marché à bon de commande pour la voirie avec La Colas ; l'aménagement des abords de kerlo dont le projet est à finir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.612-1,
Vu la nomenclature M14,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Considérant le total des dépenses réelles inscrites à la section d'Investissement pour 2013,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal
Par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE d'autoriser le Maire
à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui seront inscrites au Budget Primitif dans la

limite du quart des crédits inscrits à la section d'Investissement du budget de l'exercice précédent (déduction faite du remboursement en capital de la dette).

Les Opérations sont les suivantes :

1. Suite des travaux écomusée : 10 000 € (**Compte 2313 – Opération 31**)
2. Divers matériels pour services : 10 000 € (**Compte 2188**)
3. Informatique et mobilier services, école, médiathèque: 15 000 € (**Comptes 2188-2184 et 2183**)
4. Voirie, réseaux: Commande printemps 2014 : 120 000 € (**Compte 2315- Opération 91**)
5. Kerlo : 40 000 € (**Compte 2315 - Opération1303**)

DELIBERATION n°2014- 3 : Autorisation du maire - dépenses d'investissement avant le vote du budget sur le Budget Annexe de Port Tudy

Eic REGENERMEL présente : Eiffage reconstruit les môles ; Le Pôle Activité Mer va démarrer. La falaise nécessite des travaux suite aux nombreux dégâts et les pontons de la plaisance ont besoin d'être remplacés.

Éric REGENERMEL rappelle que Groix a été reconnu état de catastrophe naturelle. Ceci permettra aux particuliers de faire valoir cela auprès de leurs assurances.

Thierry BIHAN indique que les élus s'abstiendront par rapport au pôle Mer.

Éric REGENERMEL dit que c'est cohérent par rapport aux votes précédents. Le Maire propose que cela donne lieu à deux délibérations.

André Tonnerre présente les études concernant les travaux . L'idéal aurait été de les faire rapidement mais les études étaient nécessaires. Les môles datent de 1988 et 1952 pour le canot de sauvetage.

Des travaux supplémentaires sont découverts au fur et à mesure et sont à faire.

Les travaux faits par Eiffage. Le quai gaz-oil sera démolit et sera fait un ponton de 14 m pour la pêche et la plaisance.

Dominique YVON demande s'il est possible que d'avoir une estimation de ce qui a été abîmé pendant la tempête.

André Tonnerre répond que cela est estimé à pas plus de 40 000 € pour les pontons.

Dominique YVON demande si l'état de catastrophe naturelle permettra de payer les travaux .

Éric REGENERMEL l'espère.

André Tonnerre précise qu' un fonds spécial d'Etat rentre en ligne de compte si l'assurance ne paie pas.

Dominique YVON s'est laissé dire que que les catways ne sont pas assurés alors qu'il l'étaient avant.

André Tonnerre répond qu'en 2003, ce problème là était arrivé et on était pas assuré. Aujourd'hui on est pas assuré.

Dominique Yvon dit que le chef de port a dit que avant quand on était chez AXA on était assuré, et plus maintenant . C'est pour cela qu'il demande.

Éric REGENERMEL précise que le débat avec l'assureur n'est pas clos, et rappelle que cela est géré par les marchés publics.

André TONNERRE indique que le dossier est déposé à l'assurance.

Autorisation du maire - dépenses d'investissement avant le vote du budget sur le Budget Annexe de Port Tudy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.612-1,

Vu la nomenclature M14,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Considérant le total des dépenses réelles inscrites à la section d'Investissement pour 2013,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE d'autoriser le Maire

à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui seront inscrites au Budget Annexe de Port Tudy dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'Investissement du budget de l'exercice précédent .

Les Opérations sont les suivantes :

Môles – complément $\frac{1}{4}$ de l'année précédente soit 150 000 € (**Compte 2313- Opération 22**)
Falaise – confortement $\frac{1}{4}$ de l'année précédente soit 100 000 € (**Compte 2313 – Opération 93**)
Plaisance : travaux suite tempête $\frac{1}{4}$ de l'année précédente soit 30 000 € (**Compte 2313 – Opération 92**)

DELIBERATION n°2014- 4: Autorisation du maire - dépenses d'investissement avant le vote du budget sur le Budget Annexe de Port Tudy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.612-1,
Vu la nomenclature M14,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Considérant le total des dépenses réelles inscrites à la section d'Investissement pour 2013,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 8 abstentions,

DECIDE d'autoriser le Maire
à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui seront inscrites au Budget Annexe de Port Tudy dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'Investissement du budget de l'exercice précédent .

L' Opération est la suivante:

Pôle Activités Mer - suite : $\frac{1}{4}$ de l'année précédente soit 506 925 € (Compte 2313- Opération 91)

DELIBERATION n°2014- 5: Autorisation du maire - dépenses d'investissement avant le vote du budget sur le Budget Annexe Mouillages.

Eric REGENERMEL présente les dépenses d'investissements liées aux mouillages.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.612-1,
Vu la nomenclature M14,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Considérant le total des dépenses réelles inscrites à la section d'Investissement pour 2013,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE d'autoriser le Maire
à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui seront inscrites au Budget Annexe Mouillages dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'Investissement du budget de l'exercice précédent soit 7 250 € (**compte 2313 – Opération 100**)

DELIBERATION n°2014- 6 Demandes de subvention pour l'écomusée – équipement pour le récolement

Éric REGENERMEL présente la demande pour le récolement qui est annuelle et récurrente.

Gilles LE MENACH demande la date de réouverture du musée.

Éric REGENERME dit que les travaux sont en cours et que la réouverture se fera sans doute avant l'été.

Vu le Code Général des Collectivités,
Vu l'avis favorable de la commission Finances,
Considérant l'intérêt d'acquérir de l'équipement pour continuer le récolement de l'écomusée,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE de solliciter les financements pour le récolement selon le plan de financement suivant :

	Dépenses TTC		RECETTES
Scanner onduleur, disque dur externe	1 973 €		DRAC 1 833 €
Licence File Maker Pro (Logiciel)	417,40 €		Autofinancement 1834,44
Petit équipement	918,84 €		
Autres	358,20 €		
TOTAL	3667,44 €		TOTAL 3667,44 €

DELIBERATION n°2014- 7 - Plan de financement – poste Tourisme durable année 2014

Eric REGENERME dit que les financements diminuent les années suivantes. Le FEADER a été confirmé pour 60 % du poste. Cela permet de continuer à travailler dans le domaine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Considérant l'intérêt du poste de chargé de mission et des appels à projets à venir concernant le Tourisme
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE de solliciter les financements pour le poste de chargé de mission Tourisme durable pour la 3ème année de poste (février 2014 à janvier 2015) selon le plan de financement suivant :

	Dépenses		Recettes
Salaire chargée de mission	39 890,04 €	Contrat de Pays (Région)	1 600 € 4 %
		FEADER	24 000 € 60 %
		Auto financement	14 290,04 € 36 %
Total	39 890, 04 €		39 890, 04 €

DELIBERATION n°2014 – 8- Plan de financement dans le cadre de l'appel à projets Régional

« Tourisme 4 saisons »

Éric REGENERMEL dit qu' un appel à projet régional a été lancé récemment. Un pré-dossier a été déposé. Les enjeux ont été co-construits avec les acteurs du tourisme et les acteurs économiques. Le Tourisme des 4 saisons est là pour aider à sortir de la saisonnalité. Une liste des équipements a été établie pour des diagnostics d'abord puis des aides techniques et financières ensuite on espère.

Les équipements sont :

- le VVF qui va devoir se mettre aux normes thermiques et la commune est en partenariat avec le VVF (plus accessibilité ou la mise en place d'un réseau de chaleur pour venir en avant ou arrière saison)
- l'auberge de jeunesse et le camping
- Le site de Port Lay très utilisé par les associations et le FIFIG

et toute une série d'opportunités devraient arriver. Le sémaphore, le phare de chats. Des projets sans doute à

développer autour de tout cela. On essaye d'être les heureux élus pour l'appel à projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Considérant l'intérêt de répondre à l'appel à Projet Régional « Tourisme 4 saisons »
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE d'autoriser la candidature à l'appel à projet et de solliciter les financements pour l'appel à projet Régional « Tourisme 4 saisons » selon le plan de financement suivant :

	Dépenses		Recettes	
Études préalables VVF, Auberge de Jeunesse et camping municipal, Site de Port Lay	16 000 €	Région Bretagne	16 000 €	80 %
Montage, coordination et suivi de projet	4 000 €	Autofinancement	4 000 €	20 %
TOTAL	20 000 €		20 000€	

DELIBERATION n°2014 – 9 - Vente de terrain

Éric REGENERMEL présente la vente du terrain qui a été vue en Bureau puis en Commission des Finances. Le Maire rappelle qu'il a été demandé de faire attention lors du bornage du terrain pour réserver un passage piéton. Attention au triangle

Thierry BIHAN demande si c'est un triangle isocèle et si le terrain sera à usage d'habitation.

Joël PULLON indique que c'est pour un stockage de bateau.

Vu la loi du 2 mars 1882 (article 98) modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L2122-21 et L1311-13,

Vu le Code de la propriété des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du service des Domaines, France Domaine, estimant le terrain à 25 500 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Vu le courrier de demande de Mr Daniel CALLONNEC,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE

- d'approuver la vente d'une emprise sur la parcelle cadastrée AC N° 627 située derrière le magasin CARREFOUR et appartenant à la commune de Groix d'une superficie de 380m² pour la somme de 25 500 € à Mr Daniel CALLONNEC.

- de désigner M. Pierre DELISTE comme notaire chargé de rédiger les actes de vente,

- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente.

Avant d'évoquer d'éventuelles questions diverses, Éric REGENERMEL souhaite faire un point sur les problèmes d'ERDF. Il faudrait un coup de malchance pour que le deuxième câble casse.

Claude GUIADER explique que le câble est blessé à 600m vers Lomener - LePerello. Pour le réparer il faut 4/5 jours de beau temps sans ressac. Vu le temps les groupes électrogènes arrivent plus vite. Deux aujourd'hui et sont mis à côté de transformateurs pour alimenter les points vitaux de l'île. Ils sont prêts à démarrer si besoin et une personne de ERDF sera à demeure pour les mettre ben service. Cela nécessitera du gas-oil en grande quantité. On espère ne pas en avoir besoin.

Gilles LE MENACH demande comment se feront les passages spécifiques pour le gas-oil avec Océane.

Claude GUIADER indique que ERDF traite directement avec VEOLIA qui affrètera des abeilles spécifiques.

Yann BOTREF demande s'il y aura la fibre optique.

Claude GUIADER répond que non puisqu'on ne le remplace pas. Des essais seront faits dès sa remise en service. Ne nous faisons pas d'illusions.

Gilles LE MENACH demande si les deux câbles ont été posés en même temps.

Claude GUIADER dit ne pas se rappeler exactement des dates.

Dominique YVON précise que c'est dans les années 80 pour le deuxième.

Questions diverses

Dominique YVON demande si c'est le dernier conseil.

Éric REGENERMEL dit qu'il aurait voulu faire la présentation du Compte Administratif mais le Compte de gestion n'est pas prêt. Il n'est pas sûr qu'il y en ait un autre.

Dominique YVON demande le montant de l'emprunt contracté en 2013.

Éric REGENERMEL dit qu'il y a une erreur d'écriture dans le compte de gestion

Dominique YVON dit qu'en 2013 1 000 045 € au BP. Combien ont été affectés au pôle enfance ?

Révision Simplifiée du PLU- régularisation de PC et construction vers Kergagouarn

Dominique YVON dit ne pas avoir eu connaissance du rapport du commissaire enquêteur et demande que cela soit fait avant la fin du mandat.

Gilles BLOREC précise qu'un va et vient entre le Tribunal Administratif et le commissaire enquêteur a lieu et que le rapport n'est pas terminé.

Dominique YVON demande qui sollicite le Tribunal Administratif. L'enquête sur le port a été mise sur le site internet et pas celui-ci.

Dominique YVON demande quel est l'avis.

Gilles BLOREC dit qu'il est favorable mais qu'il a été demandé qu'il soit clair.

Dominique YVON dit qu'il n'en a pas eu connaissance et que ce n'est pas sérieux.

Pôle solidarité

Dominique YVON demande si une clause sociale est prévue dans les marchés.

Éric REGENERMEL dit que c'est fait.

Dominique YVON s'étonne de voir des personnes détachées qui arrivent des pays de l'est et qui travaillent le samedi, le dimanche et tard le soir. Pour un pôle social. C'est contestable je ne dis pas que ce n'est pas légal.

Éric REGENERMEL dit que c'est un procès d'intention.

Dominique YVON dit que les salariés sont des roumains détachés. Cela peut choquer.

Yann BOTREF précise que l'entreprise a aussi répondu à une offre de l'agglomération et que les gens travaillaient à Belle Ile avant.

Éric REGENERMEL dit que le travail détaché est une problématique.

Dominique YVON dit qu'il y a beaucoup de chômeurs en France et que c'est curieux de faire travailler ces personnes là dans un bâtiment social.

Éric REGENERMEL souhaite bonne chance à la prochaine équipe quelque soit le résultat. C'est un bel engagement et c'est du temps à donner. Et que les choses soient conviviales.

Conseil clos à 19h 50.